

N° 6056¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

**relative aux licences des contrôleurs de la circulation aérienne
et transposant la directive 2006/23/CE du 5 avril 2006 du Par-
lement européen et du Conseil concernant une licence commu-
nautaire de contrôleur de la circulation aérienne**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

**sur le projet de loi et sur le projet de règlement grand-ducal
relatif aux qualifications et mentions associées aux licences
des contrôleurs de la circulation aérienne**

(30.4.2010)

Par sa lettre du 1er mars 2010, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet des projets repris sous rubrique.

Les textes sous avis, qui sont des versions remaniées des projets de loi et de règlement grand-ducal soumis pour avis à la Chambre des Métiers en date du 3 juin 2009, ont pour objet de transposer la directive 2006/23/CE du 5 avril 2006 du Parlement européen et du Conseil concernant une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne.

Etant donné que l'artisanat n'est pas directement concerné par les dispositions des projets en question, la Chambre des Métiers n'a pas de remarques particulières à formuler et peut marquer son accord aux projets sous rubrique.

Luxembourg, le 30 avril 2010

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Roland KUHN

